CPP-News 1 / 2009

La crise financière et ses répercussions sur la CPP

Les comptes de l'année 2008 sont bouclés et ont été révisés par l'organe de contrôle. Il fallait s'y attendre, l'année 2008 se termine dans le rouge et pour cause : l'effondrement des marchés financiers. La performance de la fortune placée – 22,72% (année 2007 + 0,53%), soit –15,73% sur l'ensemble des fonds (contre + 1,33% année 2007).

Le degré de couverture s'est détérioré: de 104.0% au 31.12.2007 à 85.2% au 31.12.2008.

Le Conseil de fondation, à l'occasion de sa formation continue en février 2009, s'est informé sur les différentes possibilités d'assainissement et leurs effets. Lors de sa prochaine séance (à la fin mai 2009), il va devoir prendre des mesures de redressement. Nous vous tiendrons informés de sa décision.

Attestation de prévoyance au 1er janvier 2009

Le certificat de prévoyance se présente de façon similaire aux années antérieures. Vous trouverez **au verso** une attestation de prévoyance modèle avec quelques remarques et explications.

Contribution au fonds de garantie

Le fonds de garantie fournit des contributions aux entreprises qui ont une structure d'âge défavorable. Ces contributions ont été retenues dans la Caisse jusqu'au 31 décembre 2007 suite à l'introduction de la cotisation uniforme. Sur la base de l'introduction du règlement 2008, les cotisations sont prélevées de manière échelonnée et les prestations du fonds de garantie sont créditées aux employeurs concernés.

Qui est-ce qui a droit à ces contributions – l'employeur et / ou l'employé? L'intérêt de ces contributions, c'est d'inciter l'employeur à engager les employés qui ont déjà un certain âge. Les contributions du fonds de garantie sont en somme destinées à alléger les charges sociales de tels employeurs.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler. Ou mieux encore *rendez-nous* visite à notre stand les 5, 6 et 7 juin 2009 à l'Assemblée des délégués à Saignelégier (canton du Jura)! Comme vous le savez, nous sommes là pour vous!

Avril 2009 Prière de voir au verso!